



Lycée CHAMPOLLION

1 Cours LAFONTAINE

38026 GRENOBLE



PEINTURE DES MENUISERIES DE LA COUR A

Sommaire

1. Descriptif de l'opération	Page 3
2. Objectif du projet, Aspect général	Page 3
3. Périmètre du projet, Localisation	Page 3
3.1 Plan de masse du Lycée Champollion	Page 4
3.2 Cour A	Page 4
3.3 Accès chantier	Page 5
4. Quantité de portes et de fenêtres concernées	
Page 6	
5. Photos des Bâtiments concernés	Page 7
6. Programme d'exécution des travaux :	Page 8
7. Reconnaissance de l'état des lieux :	Page 8
8. Installation et protection du chantier :	Page 8
9. Prescription Générale :	Page 9
10. Sécurité sur le chantier :	Page 10
11. Nettoyage général et en fin de chantier avant réception :	
Page 10	

1. Descriptif de l'opération :

Cette opération consiste à la remise en peinture de l'ensemble des menuiseries de la cour A, constitué de portes et de fenêtres, afin de rendre à ces menuiseries, une qualité ainsi qu'une résistance aux intempéries.

Ces travaux devront être réalisés en respectant un calendrier préalablement étudié avec le lycée, afin de pouvoir accéder aux différentes salles, en fonction des emplois du temps, en favorisant les travaux sur une période de congés scolaires.

Compte tenu de la particularité du bâtiment et des accès, une visite sur site est formellement recommandée. Pour cela, il faudra prendre rendez-vous avec M. Bosia, ou M. Tevissen ou Mme Ménard au 04 76 85 59 59 ou à technicien.champollion@gmail.com

2. Objectif du projet, Aspect général :

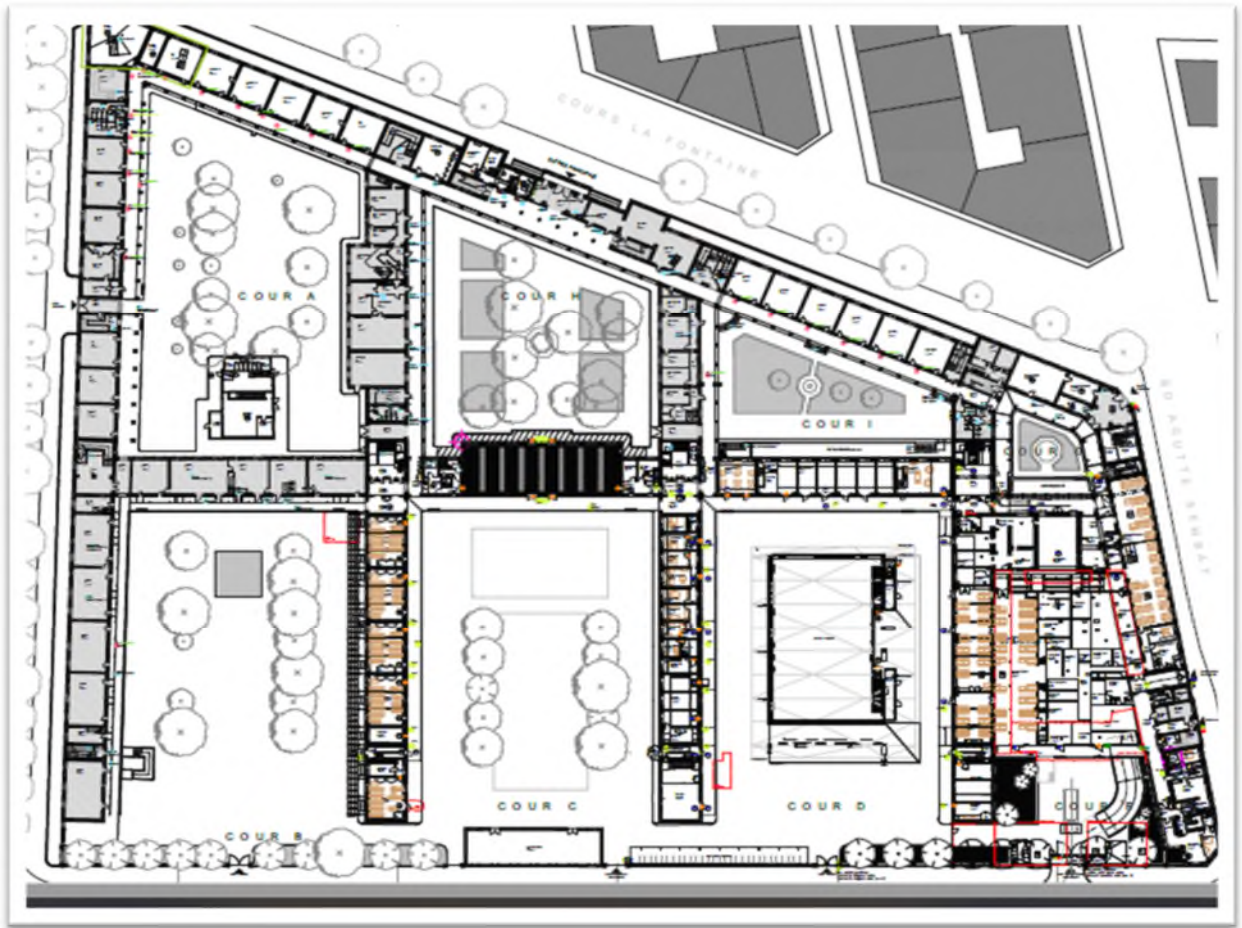
Rendre à l'établissement des menuiseries à la fois fonctionnelles, efficaces et esthétiques et entretenir le bois de ces dernières.

3. Périmètre du projet, Localisation :

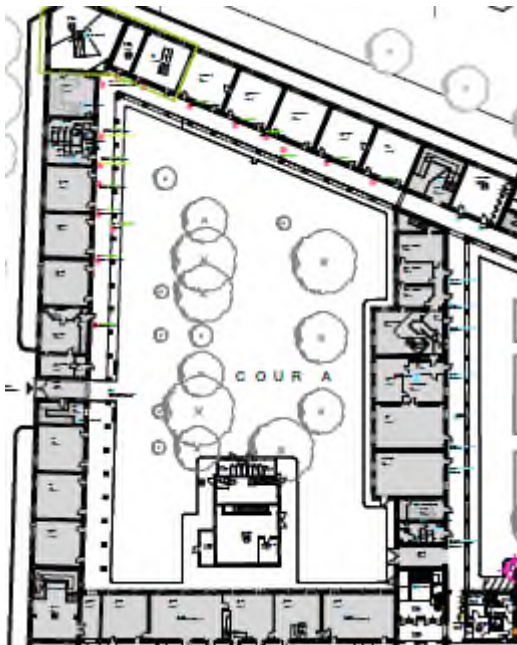
Les travaux de peinture de ces menuiseries, (portes et fenêtres), se dérouleront dans la cour A. La cour A forme un carré constitué de 4 bâtiments dont une face se trouve cour A et les autres faces, cour H, cour B, Boulevard Gambetta, et Cours Lafontaine. Ainsi chaque bâtiment porte le nom sur laquelle il est construit. (cf plan de masse et plan cour A ci-dessous.

Donc nous aurons l'aile A/B, A/H, A/Gambetta, et A/Lafontaine.

3.1 Plan de masse du Lycée Champollion :



Cour A :



L'accès à cette cour se fera par le boulevard Gambetta



Figure 1Portail BD Gambetta

4. Quantité de portes et de fenêtres concernées :

Localisation	Salles	Niveau	Portes	Fenêtres
A/Lafontaine	VDI	0	1	0
A/Lafontaine	A1	0	2	0
A/Lafontaine	A2	0	2	0
A/Lafontaine	A3	0	2	0
A/Lafontaine	A4	0	2	0
A/Lafontaine	A5	0	2	0
A/Lafontaine	A6	0	2	0
A/Lafontaine	A7	0	1	0
A/Lafontaine	A8	0	2	0
A/Gambetta	A9 WC	0	1	0
A/Gambetta	A10 WC	0	1	0
A/Gambetta	A11	0	2	0
A/Gambetta	A12	0	2	0
A/Gambetta	A13	0	2	0
A/Gambetta	A14	0	2	1
A/Gambetta	A16	0	2	0
A/Gambetta	A17	0	2	0
A/Gambetta	A18	0	2	0
A/Lafontaine	A101	1	1	2
A/Lafontaine	A102	1	1	0
A/Lafontaine	A103	1	2	1
A/Lafontaine	A104	1	1	0
A/Lafontaine	A105	1	2	2
A/Lafontaine	A106	1	1	0
A/Lafontaine	A107	1	1	0
A/Gambetta	A108	1	2	1
A/Gambetta	A109	1	2	0
A/Gambetta	A110	1	2	1
A/Gambetta	A111	1	2	1
A/Gambetta	A112	1	1	0
A/Gambetta	A113	1	2	2
A/Gambetta	A114	1	2	2
A/B	Façade	0	0	12
A/B	Façade	1	0	12
A/B	Façade	2	0	14
Cour A	Atelier	0	1	1
Cour A	Bunker	0	1	0
Cour A	Sanitaires	0	1	1
A/H	RDC	0	2	15
A/H	R+1	1	13	1 balustrade de balcon

5. Photos des Bâtiments concernés :



Figure 2 Bâtiment A/B



Figure 3 Cour A à droite : A/H, de face A/Lafontaine



Figure 4 cour A, A/Gambetta

6 Programme d'exécution des travaux :

L'entrepreneur fournira au Lycée 8 jours avant le début du chantier le programme d'exécution des travaux, précisant notamment les matériels et les méthodes utilisés, ainsi que l'échelonnement dans le temps de l'utilisation de l'espace utilisé.

7. Reconnaissance de l'état des lieux :

Une réunion préalable groupant l'entrepreneur et le lycée se tiendra sur les lieux pour permettre de déterminer les dispositions de détail à adapter. Les lieux seront pris par l'entrepreneur en leur état.

8. Installation et protection du chantier :

Les installations et protections du chantier prévues par l'entreprise retenue sont soumises à l'accord préalable du Lycée, sur avis du chef d'établissement, quant à l'implantation, à la consistance, et au fonctionnement de ces installations et protections. Ces installations de chantier devront être conforme à la Réglementation du Travail.

9. Prescription Générale :

Le NF DTU 59.1 « Revêtement de peinture en feuille mince, semi-épais ou épais » donne des spécifications de mise en œuvre pour l'exécution de travaux de peinture et vernis, intérieurs ou extérieurs : de rénovations exécutées sur anciens fonds, dans toutes les zones climatiques ou naturelles françaises, y compris en climat tropical.

Les exigences que doivent respecter l'ensemble des composants nécessaires à la mise en œuvre des travaux de revêtement de peinture (dont produits de peinture, enduits, mastics pour joints, etc.) sont données dans la partie 1-2 du NF DTU 59.1 « Critères généraux de choix des matériaux ».

Les travaux de peinture ne pourront commencer que si les conditions ci-dessous sont remplies :

- Les supports à traiter seront propres et dépoussiérés, après les divers types de travaux préparatoires (ponçage, rebouchage, collage de baguette de séparation de carreaux, petites réparations de menuiseries rendant à la pièce son aspect d'origine...), La préparation des supports conditionnant en grande partie la qualité du résultat final, le lycée s'autorisera à émettre un avis sur celle-ci
- Les températures seront pour les travaux extérieurs comprises entre 5°C et 35°C, et 8°C et 35°C pour les travaux intérieurs,
- Il sera procédé à un témoin permettant au lycée de valider avant la mise en peinture de l'ensemble du chantier,

Une fois ces éléments définis et les travaux préparatoires avant mise en peinture exécutés, le revêtement de peinture peut alors être mis en œuvre de la manière suivante :

- Une couche d'impression avec une Glycéro microporeuse ou similaire,

- 2 couches de finition avec une peinture laque Glycéro Satiné RAL 8012 qui donneront l'aspect définitif du support.

10. Sécurité sur le chantier :

L'entreprise choisie est tenue d'assurer l'ordre et la propreté du chantier, ainsi que la sécurité réglementaire, aussi bien vis-à-vis des tiers que du personnel travaillant sur le chantier. La zone de travaux devra être parfaitement signalisée et interdite au public, l'entreprise prenant à cette fin toutes les dispositions utiles.

En cas d'utilisation d'une nacelle, elle ne pourra être conduite que par les personnes autorisées par leurs employeurs. (Le conducteur doit obligatoirement posséder la formation préparant à l'autorisation de conduite ou au certificat CACES à jour)

En cas d'utilisation d'échafaudages, Tous les professionnels pouvant être amenés à monter ou démonter des échafaudages doivent au préalable obtenir l'habilitation correspondante, et un PV de vérification avant mise en service, devra être fourni à l'établissement et affiché sur ledit échafaudage.

11. Nettoyage général et en fin de chantier avant réception :

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet. Les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum chaque soir. En fin de travaux, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans les locaux et zones touchés par les travaux, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements, et l'enlèvement des déchets.

En résumé, l'entrepreneur devra en fin de chantier restituer les existants dans le même état de propreté que celui dans lequel il les a trouvés au démarrage du chantier, il comprendra le lavage des vitres 2 faces, le grattage des vitres en cas de projections accidentelles, le nettoyage des sols des salles où l'entreprise est

intervenue.

Les frais de ces nettoyages resteront à la charge de l'entreprise.

En cas de non respect par l'entrepreneur des obligations découlant des prescriptions concernant les nettoyages, le lycée fera exécuter ces derniers par une entreprise de son choix, sans mise en demeure préalable, sur simple constat de non-respect des obligations contractuelles de l'entreprise, et aux frais de celle-ci.

Représentat du lycée : M. Alain MATTONE, Proviseur

Lycée CHAMPOLLION

1 Cours LAFONTAINE

38026 GRENOBLE

Contact administratif : Mme Sylvie MENARD, Adjointe gestionnaire

Tel : 04 76 85 59 59

intendance.0380027y@ac-grenoble.fr

Contact technique : M. Nicolas TEVISSSEN, Responsable technique régional

Tel : 04 76 85 59 59 (à compter du 23 août 2021)

technicien.champollion@gmail.com